



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

La Ministre

Paris, le **27 JUIL. 2016**

Monsieur le Président,

Le 1^{er} juin dernier, une grande majorité des membres du « Conseil des élus » a adressé au Président de la République un courrier demandant l'organisation d'une consultation de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon concernant une évolution institutionnelle du territoire.

Tout a été mis en œuvre depuis cette date, tant sur le plan juridique que sur le plan matériel, pour que cette consultation puisse avoir lieu. Une date avait même été identifiée en septembre prochain.

J'observe cependant, à la suite de nouveaux échanges avec vous, qu'il n'y a pas de large accord entre vous sur l'architecture institutionnelle qui pourrait être proposée à la consultation.

En conséquence, faute d'accord entre les élus, j'ai proposé au Président de la République et au Premier ministre, qui l'ont accepté, de suspendre cette consultation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


George PAU-LANGEVIN

Monsieur Stéphane ARTANO
Président du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon
Hôtel du Département
Place de l'Eglise
BP 4208
97500 Saint-Pierre et Miquelon

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises